

LES MASTERS

SCIENCES PO GRENOBLE
2014/2015

AUTONOMIE ET SERVICES À LA PERSONNE

*Master spécialisé et Executive Master
de Sciences Po Grenoble*

/// PRÉSENTATION

La formation «Autonomie et services à la personne» (ASP) mise en oeuvre par Sciences Po Grenoble, en partenariat avec la Communauté d'agglomération de la Ville d'Annecy, le Département de Haute-Savoie et l'IUT Carrières Sociales de l'UPMF, a pour ambition de dispenser une formation d'excellence dans le domaine de la conduite des dispositifs d'action publique et privée au niveau local, national ou européen. Proposée par une équipe pédagogique d'experts et de professionnels de l'enseignement et de la recherche, elle dispose de toutes les ressources documentaires, linguistiques et académiques pour mener à bien cette tâche.

Les enseignements seront dispensés à Sciences Po Annecy. La localisation de cette formation professionnelle sur la Région d'Annecy permettra de développer des collaborations internationales (proximité de la Suisse et de l'Italie), avec des structures de formation et de recherche francophones et/ou européennes comme l'Université de Savoie et l'IUT 2 de Grenoble (UPMF), à partir d'un projet à l'échelle régionale, en prise avec les réalités des territoires de santé et des bassins hospitaliers, et orienté sur la mise en oeuvre des lois de l'égalité des chances (2005), HPST (2009), et de la prise en charge du risque « dépendance ».

Les transformations économiques, sociales et culturelles depuis le milieu des années 1980 (la globalisation), les formes nouvelles d'intégration régionale (la construction européenne) ont mis à mal les schémas classiques du pilotage de l'action gouvernementale et de management des organisations. Une double remise en cause en a résulté : au niveau, d'abord, des territoires sur lesquels s'appliquent ces régulations de plus en plus complexes et dissociées ; au niveau, ensuite, des modes d'intervention et des catégories d'action utilisées (rôle accru de l'opinion publique, formes renouvelées de partenariat et de concertation, décentralisation des niveaux de compétence, redéfinition des modèles de légitimation, etc.). Ce sont précisément ces nouveaux savoir-faire mais surtout leur compréhension stratégique et technique que les acteurs, tant publics que privés, maîtrisent mal. C'est en partant de ce constat, celui d'un manque de distance critique, celui aussi d'un déficit de formation dans le domaine des ingénieries de gouvernance que l'idée d'une telle formation s'est imposée, afin de répondre aux exigences redoublées de l'expertise, de la recherche, du conseil et de l'évaluation propres aux organisations modernes, qu'elles soient publiques, privées ou non-lucratives.

Cette nouvelle formation a pour vocation de former des professionnels de haut niveau, en situation d'impulser au niveau territorial de nouvelles formes de travail coopératives, de se situer en soutien de l'élaboration des politiques territorialisées de santé, d'être porteurs et coordonnateurs de projets territoriaux appliqués aux problématiques médico-sociales et socio-sanitaires, et également d'initier et de développer une analyse prospective des besoins en matière d'aides à la personne à l'échelon d'un territoire. Ces professionnels disposeront à l'issue de la formation de réelles compétences en matière de connaissance des politiques de la dépendance et des dispositifs d'aide aux personnes mis en place sur un territoire avec également une connaissance fine des logiques des acteurs des secteurs publics et privés dans un contexte de territorialisation et de réforme des politiques publiques.

La formation « Autonomie et services à la personne » constitue une des filières de second cycle de Sciences Po Grenoble (4^{ème} et 5^{ème} années). Entrés par la voie du concours de 4^{ème} et après une formation de deux ans, ses étudiants obtiennent le diplôme de Sciences Po Grenoble valant grade de master. Pour les étudiants en formation continue ou initiale entrés en 5^{ème} année, ils obtiennent un Exécutif Master. Cette formation continue à temps partagé est parfaitement compatible avec l'exercice d'une activité professionnelle. Elle se développe grâce aux savoir-faire de Sciences Po Grenoble en matière de formation intellectuelle et d'efficacité professionnelle. L'accompagnement pédagogique est individualisé. Les journées de formation de cet Exécutif Master se déroulent, dans les locaux de Sciences Po Annecy, sur une période de 10 mois,

à raison de une journée par mois en fin de semaine et sont donc adaptées à tous les emplois du temps. Pour les formations initiales, un stage adapté est proposé. Un calendrier précis sera fourni sur demande. Cette formation conjugue l'apport des connaissances théoriques les plus récentes en matière de handicap et de vieillissement et leur mise en œuvre opérationnelle. Elle est validée par l'attribution d'un certificat d'établissement qui prend en compte le respect de l'obligation d'assiduité, la validation des travaux proposés durant le cycle, la rédaction d'un projet d'étude ainsi que sa soutenance orale devant un jury. Les étudiants de ce cycle bénéficient pleinement de l'offre de services de l'Association des Sciences Po Grenoble.

Responsable(s) pédagogique(s)

Olivier IHL, *Professeur à Sciences Po grenoble* (olivier.ihl@sciencespo-grenoble.fr)

Laurent LABROT, *Professeur Associé de Sciences Po grenoble* (laurent.labrot@sciencespo-grenoble.fr)

/// CONTEXTE GÉNÉRAL CONDUISANT À LA CRÉATION DE CE MASTER SPÉCIALISÉ

- Développement important des informations relatives aux situations des personnes handicapées en France par l'INSEE et la DRESS depuis les années 1990 (des études ciblées Handicap-Incapacité-dépendance puis Handicap-Santé) et établissement de comparaisons internationales.
- L'évolution des dispositions législatives et réglementaires en faveur des personnes handicapées, quelles que soient l'origine et la nature du handicap (loi de décentralisation 2003-2004 qui confie aux Conseils Généraux un rôle de chef de file pour l'action médico-sociale / création de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie / loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées, avec la création de la Prestation de Compensation du Handicap - PCH-).
- Les questions liées au risque « dépendance » et la création d'une 5^{ème} branche de protection sociale ont été remises à l'ordre du jour lors de la campagne présidentielle de 2007. Le plan Solidarité Grand Age a permis de consolider les moyens de prise en charge de la Dépendance sur la période 2007-2012.
- Le défi démographique du vieillissement de la population : l'espérance de vie a considérablement augmenté et la part des plus de 60 ans dans la population a cru de 80% en 50 ans. Avec le vieillissement de la population on assiste au développement des fragilités et des pathologies liées à l'âge. 45% des personnes de plus de 65 ans présentent des critères de pré-fragilités et de fragilité. A partir de 75 ans les pathologies croissent significativement avec une large part de personnes très âgées polypathologiques. Ces données démographiques et épidémiologiques questionnent la façon dont la société prendra en charge ces personnes âgées et le niveau des dépenses sociales et sanitaires afférentes. Nos infrastructures sanitaires et médico-sociales ne pourront pas faire face au défi de l'accompagnement de la perte d'autonomie d'un nombre toujours plus important de personnes très âgées. Du coup, les problématiques du maintien en santé et à domicile deviennent économiquement importantes pour la société. Près d'un tiers des séjours hospitaliers concernent des personnes de 65 ans et plus et les plus de 75 ans concentrent 20% de la dépense de soins. La coordination des parcours de soins et des services à domicile deviennent des enjeux majeurs.
- La dépendance représente un coût grandissant pour la société et le nombre de personnes bénéficiant de démarches de prévention demeure extrêmement faible. Or, une fois installées, les incapacités et la dépendance sont rarement réversibles. La prévention sera une contribution majeure au financement de la dépendance. La perspective à moyen terme est la stabilisation du nombre de places en établissement et un développement considérable d'un ensemble de solutions pour favoriser la prise en charge à domicile.

- La dépendance représente un défi organisationnel et humain colossal. Ce dernier ne peut être relevé que par des offres de services diversifiées pour être adaptées aux spécificités des besoins des personnes mais gérées au plus près des populations concernées dans le cadre de dynamiques territoriales innovantes.

→ **La création de ce master spécialisé répond à différents objectifs :**

- Adaptation des compétences des professionnels (administratifs, gestionnaires, professions de la santé et du social) à l'évolution des besoins et des modes de prise en charge des problèmes d'autonomie et dépendance des personnes sur un territoire.
- Adaptation des compétences des professionnels sociaux, médico-sociaux et territoriaux aux nouveaux modes de travail en réseau et à la prise en charge sur un territoire des dépendances liées au handicap et au vieillissement de la population.
- Formation de nouveaux professionnels au carrefour des formations sociales, des formations de santé, des formations d'acteurs territoriaux et de la création d'entreprise. Le volet Formation continue sera l'un des éléments structurants de cette formation (CA de Sciences Po Grenoble de juin 2011)

///UNE APPROCHE ET UN ANCRAGE TERRITORIAL. LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ANECY

S'engager dans cette voie, c'est d'abord répondre à une attente exprimée par les collectivités locales (Conseil Général 74, Conseil Général 38) et par les Etablissements Publics de Santé (CHU de Grenoble, CHR Annecy). Organisée sur le territoire annécien, cette formation pourra expérimenter les nouveaux attendus de la loi HPST, notamment sur les transversalités hospitalières consacrées au vieillissement de la population et aux personnes handicapées. Il s'agit de proposer une formation orientée par les nouvelles dynamiques régionales et ancrée dans les collaborations existantes ou à développer sur un territoire. Les ouvertures transfrontalières permettent de situer ce projet dans la perspective de l'eupéanisation des filières et métiers du sanitaire et du social.

///UN LABORATOIRE D'APPUI

Appuyé principalement sur le laboratoire de l'UMR PACTE (CNRS) - à l'heure actuelle l'un des plus importants laboratoires de Sciences Sociales de France, une structure dont les compétences et la notoriété ne sont plus à présenter-, les masters spécialisés permettent d'ores et déjà à Sciences Po Grenoble d'être présent sur un « terrain » névralgique : celui des formations aux sciences de gouvernement et au management des organisations. Si l'approche dominante relève de la science politique, cette formation bénéficie de l'apport d'une communauté scientifique à la fois diversifiée (juristes, sociologues, économistes, historiens, gestionnaires...) et cohérente. Elle mobilisera par ailleurs les savoir-faire de l'IUT Carrières Sociales de l'UPMF et des équipes de l'Université de Savoie. Par ailleurs, il s'inscrit pleinement dans une politique de site (la construction de l'Université de Grenoble-Alpes) tout en multipliant, au-delà, ses actions de coopération régionale et internationale avec de prestigieux établissements. Son objectif tient donc en quelques mots : donner aux étudiants, qu'ils soient en formation initiale ou continue, tous les moyens de mener à bien leur projet professionnel dans un domaine plein d'avenir, celui de la mise en place des dispositifs, publics ou privés, d'aide aux personnes et de prise en charge des dépendances.

Le Master spécialisé s'appuie également sur des partenariats nombreux et suivis, établis au niveau local et national avec les principaux acteurs politiques, administratifs et associatifs intervenant notamment dans le domaine des politiques sociales. En particulier, les chercheurs de PACTE ont mis en place ou contribué à la mise en place de différents observatoires qui sont la traduction manifeste de ces partenariats.

/// COMPOSITION DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

(en cours de composition)

→ *Liste d'intervenants pressentis :*

Gilles Poutout, *Directeur de stratégie ARS Ile de France, Sciences Po Paris*

Pierre Vidal Naquet, *sociologue de la santé et du handicap, Centre Max Weber, Paris*

Jacques Carton, *chef de service au Conseil général de l'Isère, Services locaux de santé*

Dr Elisabeth Giraud-Baro, *psychiatre, GCSMS RéHPSy (Réseau Handicap Psychique)*

Dr André Peccoud, *CG 74*

Dr Nicole Vidal, *CG 74*

Dr Marie-Pierre Maljean, *CG 74*

Pierre-Yves Baudot, *MCF Science Politique, CESDIP*

Jean-Rolland Fontana, *CG 74*

Dr Didier Mathis, *CG 74*

Claude Feuerstein, *professeur de médecine, ARC 3 Santé et Handicap*

Dr Gérard Mick, *neurologue, GCS MRSI (Maison des Réseaux de Santé de l'Isère)*

Daniel Michon, *CHU Grenoble, Hopitaux de Paris*

Bernadette Buffet, *CG 74*

Evelyne Cheuzeville, *CG 74*

Philippe Tormento, *CG 74*

Murielle Lejeune, *Directrice Handicap et grand âge, ARS Rhône-Alpes*

Nelly Pesenti, *CG 74*

Dr Clery-Melin, *psychiatre, GCSMS RéHPSy (Réseau Handicap Psychique)*

Alexandre Jollien, *philosophe*

Claire Leroy-Hatala, *ancienne directrice de cabinet, Club House, sociologue*

Dr Sylvie Geronimi, *Chef de service évaluation médico-sociale, Maison de l'Autonomie*

Pascale Vuillermet, *Directrice adjointe Conseil Général de l'Isère, Maison de l'Autonomie*

Pierre Savignat, *Past à la faculté d'économie de Grenoble, directeur d'hôpital*

Rachel Thomas, *Chargée de recherche CNRS, CRESSON UMR CNRS 1563*

Rose-Marie Cuevas, *Directrice de l'APF Grenoble*

Dr Marielle Lachenal, *Vice-Présidente de l'ODPHI*

Kareen Steketee, *Eric Burdet, AFM*

Eve Gardien, *Sociologue*

Marlène Jouan, *Philosophe, UPMF*

Albert Ciccone, *Psychologue, Lyon 2*

Sylviane Valdois, *Psychologue, UPMF*

///CENTRES DE RESSOURCES SCIENTIFIQUES, PUBLIQUES, ASSOCIATIFS

→ Le CHU de Grenoble

Le CHU du bassin de santé de Grenoble (700 000 habitants), établissement public de santé de référence pour le sillon alpin (Isère, Savoie et Haute Savoie : 2 millions d'habitants) compte plus de 8 000 salariés dont 1 600 médecins. Il est particulièrement actif en soins de haute spécialité et en recherche fondamentale et clinique : son ancrage scientifique bénéficie de l'environnement universitaire exceptionnel que constitue son partenaire, l'Université Joseph Fourier (Grenoble I). Plus globalement, le CHU bénéficie du contexte économique et scientifique de l'agglomération grenobloise (pôle de compétitivité Minalogic) et de son positionnement au carrefour européen Grenoble-Lyon-Genève.

10^{ème} CHU français par son activité sanitaire, son budget et son effectif, il comprend 1 500 lits et 200 places de court séjour, 2 500 lits et places avec la gériatrie, les soins de suite et la psychiatrie. Sur son bassin de santé, il représente 80 % de l'offre de soins de médecine, 60 % de celle de chirurgie et 55 % de celle de gynécologie obstétrique.

→ L'Institut de Formation des Cadres de Santé de Grenoble

L'IFCS est une école publique agréée par le Ministère de la Santé depuis 1968, subventionnée par la Région Rhône-Alpes, rattachée au CHU de Grenoble son organisme gestionnaire. Sa vocation est le développement des compétences des cadres hospitaliers et des cadres formateurs, en proposant un parcours de formation diplômant et des actions de formation continue.

La formation interprofessionnelle proposée en vue de l'obtention du diplôme de cadre de santé est conforme aux dispositions du Décret et de l'Arrêté du 18 août 1995. L'institut est agréé pour former 58 professionnels de santé issus de toutes les professions paramédicales justifiant d'au minimum quatre années à temps plein d'expérience professionnelle et qui ont réussi les épreuves du concours d'entrée. L'approche pédagogique se fonde sur la valorisation de la réflexivité et sur une ingénierie de professionnalisation adaptée à l'exercice des fonctions d'encadrement et de formation.

- Structure Fédérative de Recherche « Santé et Société » animée par Mme Monica BACIU
- Laboratoire AGIM (Age, imagerie et Modélisation) CNRS-UJF-UPMF-Ecole Pratique des Hautes Etudes FRE 3405, Directeur Philippe BULET, Directeur Adjoint Jacques DESMONGEOT
- Laboratoire TIMCE (Technologies de l'ingénierie médicale et de la complexité)-IMAG (Informatique, Mathématiques Appliquées à Grenoble) Laboratoire CNRS UMR 5525 – UJF - INPG

///FORMATION INITIALE ET FORMATION CONTINUE

Cette formation propose un **premier parcours orienté vers l'exercice d'une responsabilité dans une organisation publique ou privée** avec la réalisation d'un projet d'étude sur une question en lien avec les missions qui lui seront confiées. Elle est orientée sur les questions de politiques, de management, et d'actions sanitaires et sociales. L'accès de l'encadrement à une meilleure connaissance des enjeux et des problématiques des politiques de la dépendance paraît stratégique pour favoriser aujourd'hui, la mise en place de nouveaux dispositifs et pour développer les services à la personne sur un territoire.

Les étudiants peuvent choisir un autre **parcours orienté sur la création d'une activité professionnelle** avec la réalisation d'un projet d'étude portant sur une analyse des besoins et de l'existant, un projet d'entreprise, avec construction d'un business plan, d'un plan de développement et d'un cadre de gestion. Ce parcours est plus particulièrement destiné aux étudiants souhaitant créer une entreprise ou développer un projet d'activité dans le cadre associatif et qui réponde aux politiques de prise en charge des dépendances et aux besoins d'aides aux personnes sur un territoire.

La finalité est d'ouvrir un accès pour les cadres de la santé, du social, des collectivités territoriales et des entreprises à une formation unifiée et pertinente pour des personnels de cultures professionnelles différentes en matière de conception, gestion et évaluation de projets dans le domaine de la prise en charge des dépendances et de l'aide à la personne. L'accès ouvert au Master spécialisé ou à l'Executive Master vise à préparer aux nouvelles responsabilités qui leur sont confiées au sein des organisations publiques ou privées, en leur permettant de participer, par leur connaissance critique et distanciée du milieu et une approche multidisciplinaire des problématiques de la dépendance, au développement des dispositifs et des réseaux sur un territoire.

L'orientation sur les politiques et dispositifs d'aide à la personne est complémentaire des offres régionales existantes en matière de formation concernant le vieillissement, le handicap ou les politiques de Santé. Sciences Po Grenoble, par sa formation pluridisciplinaire, ses partenariats dans le domaine sanitaire et social et ses relations avec les collectivités territoriales, est le partenaire de formation naturel des établissements publics et des entrepreneurs privés souhaitant initier ou développer des projets orientés sur la prise en charge des dépendances

/// DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS, MÉTIERS VISÉS PAR LA FORMATION

La spécialité vise à mettre en place une formation de haut niveau en matière de conduite de projets, de dispositifs ou d'organisation, en lien avec les dynamiques territoriales et la contrainte sociale, à l'échelle locale, régionale, nationale ou au plan européen. La palette de débouchés concernés est assez vaste et concerne les fonctions de responsabilité et d'encadrement dans les différents domaines privilégiés par la formation, qu'elles se situent dans le secteur public ou le secteur privé.

- Coordination des professionnels de la santé et du social impliqués dans les services de santé à domicile et d'aide à la personne : coordonnateur gérontologique, conseiller « handicap »
- Missions et conduite de projet des collectivités territoriales, des établissements publics, des associations, des fondations ou des entreprises
- Evaluation des besoins d'une population, de l'offre de services sur un territoire ou des impacts des politiques publiques
- Gestionnaires ou conseillers social MDPH, des services d'accueil et d'orientation des services apportés aux personnes vulnérables d'une communauté de commune, des chargés de mission sur des problématiques de cohésion sociale
- Développement d'expérimentations en « grandeur nature » permettant d'évaluer, de développer et de conseiller les nouvelles technologies au service de la santé à domicile et de l'autonomie
- Création d'entreprises de services aux personnes handicapées ou en lien avec la prise en compte des nouveaux besoins induits par le vieillissement de la population.

Les débouchés professionnels se trouvent donc au sein des collectivités publiques (administration d'Etat, Région, Département, Commune, structure à vocation intercommunale), des réseaux associatifs (association nationale ou locale, structure fédérative...), des institutions hospitalières et d'organismes divers aux compétences orientées vers les questions de santé (CRAM, MSA, Mutuelles...). La réorganisation du système de santé n'exclut pas également une ouverture à ces nouveaux professionnels dans le cadre de projets d'organisation, de coordination ou d'évaluation des dispositifs mis en œuvre : mutuelles, centres d'assurance maladie, agences spécialisées (type Agence française du médicament).

→ **Les fonctions exercées seront de différente nature :**

- **Fonctions d'encadrement** où dominent les fonctions de direction et/ou d'animation et de développement de structures et d'équipes
- **Fonctions d'ingénierie** où dominent les fonctions de coordination et de concertation, de montage de projet et de négociation, d'animation et de pilotage d'une politique ou d'un dispositif : coordinateur d'un programme de prévention et d'éducation à la santé, chef de projet dans le cadre de l'élaboration d'une politique locale de santé ou de dépendance, coordonnateur PRAPS...
- **Fonctions d'expertise** où dominent les fonctions d'observation, d'évaluation, d'étude et de conseil : chargé du suivi et de l'évaluation de la politique de prévention et de santé publique d'un département, chargé d'étude dans les observatoires des inégalités de santé, pour la recherche et la formation sur les handicap, l'étude des problématiques sociales liées au vieillissement de la population....
- **Fonctions d'entrepreneur social**, qui fonde les services proposés sur la connaissance des besoins et des ressources mobilisables pour y répondre, et une ingénierie permettant de composer une offre de services diversifiés et personnalisés, en établissements comme à domicile.

///NIVEAU D'EXIGENCE REQUIS

De nouvelles compétences sont requises pour les personnels en charge de direction, de gestion, d'encadrement, de coordination, de missions spécifiques pour la mise en place de dispositifs de prise en charge de la dépendance. Elles se construisent, dans le cadre d'une démarche projet visant le développement de capacités telles que :

- capacité à situer l'action dans un contexte politique national, et européen
- aptitude à saisir les enjeux des transformations à l'œuvre, à évaluer et à proposer les évolutions nécessaires à l'optimisation et au bon fonctionnement des structures
- ouverture sur des logiques professionnelles et partenariales diverses
- nouveaux modes de travail impliquant partage de responsabilité : réseaux, coordination...
- prise en compte des données économiques et capacité d'articulation de ces contraintes avec la demande et les besoins des personnes et des organisations
- capacité à prendre en compte des logiques et des politiques de territoires et à assurer une veille juridique dans le secteur d'intervention
- capacité à mobiliser des acteurs aux logiques, et cultures professionnelles différentes et à piloter la conception et la réalisation d'un projet qui satisfasse les besoins des personnes et de la population et les contraintes économiques et sociales propres au secteur et au territoire
- capacité à engager et à suivre les relations partenariales avec l'ensemble des partenaires publics ou privés du secteur de la prise en charge de la dépendance....

Des compétences à la fois élargies et spécifiques sont requises pour les créateurs d'entreprise :

- capacité à situer, pour une activité, toutes les dimensions de l'environnement, les impacts des politiques publiques et les logiques de développement des partenariats public-privé
- capacité à évaluer les besoins d'une population et les besoins différenciés des personnes
- capacité d'analyse et de positionnement économique : repérage des acteurs, compréhension des organisations, étude de marché, conception des aides et des services adaptés
- compétence juridique pour la création d'activité : choix du type d'entreprise, droit du travail, organisation de l'activité et des coopérations
- capacité à gérer une entreprise (analyse financière, comptabilité générale, droit fiscal, aides et subventions...)
- capacité à la Gestion des Ressources Humaines et au développement des compétences mobilisées

/// PUBLICS CONCERNÉS ET MODALITÉS DE RECRUTEMENT

(Selon le règlement des études de Sciences Po Grenoble)

◆ FORMATION CONTINUE - ACCÈS EN QUATRIÈME ANNÉE

→ les professionnels justifiant d'un diplôme national conférant le grade de licence ou d'un titre équivalent ou admis à concourir par la procédure de validation des acquis professionnels et/ou de l'expérience. Ils sont sélectionnés par concours d'entrée en quatrième année. Ce concours se déroule en deux phases : admissibilité prononcée par l'équipe pédagogique du master spécialisé après étude d'un dossier de candidature ; un entretien devant un jury composé d'enseignants du master spécialisé constitue la phase d'admission.

A l'issue des deux années de formation validées, les professionnels obtiendront le diplôme de Sciences Po Grenoble valant grade de master.

◆ FORMATION CONTINUE OU FORMATION INITIALE - ACCÈS EN CINQUIÈME ANNÉE

→ des professionnels peuvent être admis directement en 5^{ème} année.

A l'issue de l'année de formation validée, les étudiants obtiendront un Executive Master de Sciences Po Grenoble mention ASP.

◆ FORMATION INITIALE - ACCÈS EN QUATRIÈME ANNÉE :

→ les étudiants issus du premier cycle de Sciences Po Grenoble. Ils sont sélectionnés au cours de leur troisième année après examen d'un dossier de candidature et entretien devant un jury.

→ les étudiants extérieurs justifiant d'un diplôme national conférant le grade de licence ou d'un titre équivalent. Ils sont sélectionnés par concours d'entrée en quatrième année.

A l'issue des deux années de formation validées, les étudiants obtiendront le diplôme de Sciences Po Grenoble valant grade de master.

◆ FORMATION INITIALE « RÉGIME MUTUELLISATION » - ACCÈS EN CINQUIÈME ANNÉE :

→ les étudiants ayant validé quatre années dans un autre IEP peuvent entrer en formation directement en cinquième année dans le cadre de la convention de mutualisation inter-IEP. La sélection se fait sur dossier et entretien avec les membres de l'équipe pédagogique du master spécialité.

A l'issue de l'année de formation, les étudiants obtiendront le diplôme de leur IEP d'origine et un certificat de suivi de la 2^{ème} année du Master spécialisé ASP.

◆ CONDITIONS GÉNÉRALES

Le diplôme de Sciences Po Grenoble, organisé sur cinq ans, vaut grade de master.

Le Bachelor d'études politiques est délivré à l'issue du premier cycle.

Organisé sur deux ans, le second cycle doit permettre aux étudiants d'intégrer ensuite directement le marché du travail. Il doit donc être professionnalisé et fonctionner en étroite relation avec les milieux professionnels. Les vingt spécialités de second cycle sont à la fois ouvertes aux étudiants venant du premier cycle du diplôme et à des étudiants intégrant Sciences Po Grenoble en 4^{ème} année.

→ Admission en 4^{ème} année du diplôme

L'accès en second cycle (4^{ème} année du diplôme) est ouvert aux étudiants titulaires d'un niveau Bac +3.

Les étudiants qui n'ont pas effectué le 1^{er} cycle à Sciences Po Grenoble ont la possibilité de passer un concours en 4^{ème} année.

Ce concours (admissibilité sur dossier) suivi d'un entretien (admission) leur permettra d'être diplômés de

Sciences Po Grenoble.

L'accès peut aussi se faire en 4^{ème} année hors concours pour l'obtention du seul diplôme National de Master.

→ **Admission en M2 dans les Diplômes Nationaux de Master**

Un accès en 5^{ème} année est possible. Il se fait sur dossier et entretien.

/// DÉROULEMENT PÉDAGOGIQUE

Le master spécialisé «Autonomie et services à la personne» se déroule sur deux années.

◆ LA PREMIÈRE ANNÉE (60 CRÉDITS)

se compose de deux semestres distincts validés chacun par 30 crédits.

- **Le semestre 1 (S1)** découpé en unités d'enseignements (UE) est constitué d'un apport de connaissances pluridisciplinaires et d'un étayage méthodologique tournés vers la maîtrise des cadres d'analyse et de pilotage de l'action publique, aussi bien sur le plan sectoriel que du point de vue territorial. Il est particulièrement orienté sur l'étude et la prise en charge du risque «dépendance» d'une population sur un territoire.

Des ateliers, assurés principalement par des professionnels, sur « Connaissance des milieux professionnels », « Ressources humaines dans les entreprises » et « Préparation à la recherche de stage », ainsi que des apprentissages en informatique, en langues étrangères, en recherches documentaires, viennent compléter la formation.

- **Le semestre 2 (S2)** est un semestre d'ouverture constitué, au choix et en accord avec l'équipe pédagogique, soit d'un stage en France ou à l'étranger, soit d'un séjour académique à l'étranger, soit d'un retour à l'emploi.

Les professionnels admis sur titre et concours peuvent être dispensés de tout ou partie des enseignements de la quatrième année. Ils doivent alors constituer et soutenir devant un jury, un dossier de VAE leur permettant la validation partielle ou totale de l'année.

◆ LA DEUXIÈME ANNÉE (60 CRÉDITS)

découpée en UE (unités d'enseignements) se déroule en alternance sur l'année universitaire (une semaine d'enseignements et trois semaines de stage pour les étudiants en formation initiale ou de retour à l'emploi pour les professionnels) sur dix mois d'octobre à juin.

Pour les étudiants suivant l'Executive Master, des sessions spécifiques seront proposées et définies au vu de leur parcours antérieur.

/// MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

◆ EN PREMIÈRE ANNÉE :

- Chaque enseignement du S1 fait l'objet d'un contrôle continu (participation, exposé, note de lecture, note de projet, simulation...) et/ou d'un examen terminal (écrit ou oral) validé par des crédits européens. Une UE est validée lorsque la moyenne obtenue à l'ensemble des matières constitutives de l'UE est \geq à 10/20 avec une note plancher fixée pour chacune des matières à 8/20. Toute matière présentant une note inférieure à 8/20 doit faire l'objet d'une deuxième session d'examen. Il n'y a pas de compensation possible entre les UE.

- Le S2 est validé par une note \geq à 10/20 au séjour académique, au stage ou au rapport d'activité. L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu 10/20 ou plus à chacun des semestres, il n'y a pas de compensation possible entre les semestres.
En cas d'échec à la fin de l'année, l'étudiant est soit autorisé à redoubler, soit exclu par décision du jury.

◆ EN DEUXIÈME ANNÉE :

- Chaque enseignement fait l'objet d'un contrôle continu (participation, exposé, note de lecture, note de projet, simulation) et/ou d'un examen terminal (écrit ou oral) validé par des crédits européens.
Une UE est validée lorsque la moyenne obtenue à l'ensemble des matières constitutives de l'UE est \geq à 10/20 avec une note plancher fixée pour chacune des matières à 8/20. Toute matière présentant une note inférieure à 8/20 doit faire l'objet d'une deuxième session d'examen. Il n'y a pas de compensation possible entre les UE.
En cas d'échec à la fin de l'année, l'étudiant est soit autorisé à redoubler, soit exclu par décision du jury.

/// LES ENSEIGNEMENTS DE LA PREMIÈRE ANNÉE

Semestre 1	Heures	Crédits
UE 1 Connaissance de la population : vieillissement, handicaps et dépendance		
Démographie, épidémiologie	3	0,5
Analyse du vieillissement, gérontologie et gériatrie	9	2
Handicap : qualification, évaluation, déni, acceptation, droit à l'égalité des chances	9	2
Evolutions sociétale : place et attente des personnes âgées et des personnes handicapées	6	1
Droit des usagers et questions éthiques	9	2
Accès aux différentes prestations	3	0,5
UE 2 Les politiques publiques et l'organisation territoriale		
Politiques de santé : orientations, financement, évolutions,	6	1
Politique de la vieillesse : de la protection des vieillards à la prise en compte de la dépendance	6	1
Politique du handicap : de la prise en charge des infirmes au droit de compensation	6	1
Enjeux de protection sociale et de solidarités financières	6	1
Missions de l'état et des collectivités territoriales	6	1
Le territoire support des politiques de santé et du social ; besoins des populations, efficacité des politiques,	6	1
U.E.3 L'entreprenariat social		
Economie sociale : caractéristiques, acteurs, et types d'entreprises	6	1
Analyse stratégique et positionnement dans l'environnement	6	1
Approche juridique de l'élaboration d'un projet d'entreprise	6	1
Droit fiscal, aides et subventions	6	1
Droit du travail et gestion des ressources humaines	6	1
La responsabilité des différents acteurs de la prise en charge	6	1
UE 4 d'ouverture 6 Sociologie des professions, cultures professionnelles et coopérations		
Les acteurs participant à l'offre des aides et des services et leurs formations	6	1
Connaissance des institutions et des organisations du secteur médico-social	6	1

Organisations des services à la personne et développement des coopérations	6	1
L'accueil, l'hébergement et les soins des personnes âgées en institution	6	1
La vie relationnelle, l'entourage et les aidants, les dispositifs de maintien à domicile	6	1
UE 5 Méthodologie et recherche de stage		
Conception, réalisation et logiques d'une démarche projet	9	1
Méthodologie d'évaluation des besoins	6	1
Méthodologie de recherche : techniques d'enquêtes	6	1
Préparation et recherche de stages	6	1
Méthodologie du travail universitaire et de recherche documentaire	6	1
UE 6 Langue en rapport avec un projet professionnel		
Anglais, allemand ou italien	10	2
Semestre 2		
Soutenance du rapport d'activité, ou Stage et soutenance du rapport de stage, ou Séjour académique	---	30
TOTAL	184	

/// LES ENSEIGNEMENTS DE LA SECONDE ANNÉE

◆ DEUXIÈME ANNÉE EN ALTERNANCE

Semestre 3 et 4	Heures	Crédits
UE 1 Autonomie, aides à la personne et technologies		
Nouvelles attentes du citoyen acteur de santé	6	1
Analyse du vieillissement : gérontologie et gériatrie	9	2
Autonomie, maintien à domicile et handicap	9	2
Evaluation pluridimensionnelles médico-sociale (GEVA ...) et outils de mesure (AGGIR ...)	6	1
Les technologies des services pour la santé et l'autonomie	6	1
Solutions techniques adaptées et gérontechnologie	6	1
UE 2 Politiques publiques et organisation territoriale		
Politique régionale de santé et comparaison internationale	9	1
Problématiques du maintien à domicile et de l'institutionnalisation des personnes âgées dépendantes	6	1
Approche économique, nouveaux marchés, partenariats publics/privés	9	1
Filière gériatrique et prise en compte des besoins des personnes et des populations sur un territoire	6	1
Politiques et dispositifs de prévention et d'accompagnement d'aide des personnes handicapées	6	1
UE3 Construction de projets avec l'appui de structures Anneciennes (rencontres avec partenaires du dossier)		
Conception, planification et suivi du projet	9	2
Evaluation des besoins, des ressources et des risques	9	2
Recherche de ressources, partenariats, et travail en réseaux	9	2

Responsabilités et contractualisation	6	1
Gestion d'entreprise	9	2
<i>UE 4 (option entrepreneuriale) Financement de projet</i>		
Recherche des aides et des financements nécessaires	6	1
Gestion financière	6	1
Construction d'un Business plan	9	2
<i>UE 4 (option GRH) Gestion d'équipe</i>		
Gestion des ressources humaines	6	1
Gestion du projet	6	1
Développement des compétences et des coopérations	9	2
<i>UE 5 Soutenance du projet construit et/ou réalisé en stage</i>		
Production du travail	100	---
Régulations et évolutions du projet	21	---
Evaluation académique et professionnelle du travail	3	15
<i>UE 6 Langue en rapport avec un projet professionnel</i>		
Anglais, allemand ou italien	10	2
<i>UE 7 Stage</i>		
Rapport d'étude	---	15
TOTAL	292	

/// CONTACTS

→ Responsables pédagogiques

Olivier IHL, Professeur à Sciences Po Grenoble
Olivier.ihl@sciencespo-grenoble.fr

Laurent LABROT, Professeur Associé à Sciences Po Grenoble
Laurent.labrot@sciencespo-grenoble.fr

→ Scolarité

Sophie OLIER
Bureau scolarité Annecy
Tél. 04 50 77 15 49
Sophie.olier@sciencespo-grenoble.fr

**INSTITUT D'ÉTUDES
POLITIQUES DE GRENOBLE**
BP 48 - 38040 Grenoble cedex 9
Tél. 04 76 82 60 00

www.sciencespo-grenoble.fr

→ Accès Tramway

Lignes B et C
arrêt : Bibliothèques universitaires